

Enterrements dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Comparaison de la procédure d'enterrement digne et sécurisé lors de fièvres hémorragiques virales et de la gestion sécurisée de dépouilles mortelles lors de décès potentiellement causés par le COVID-19

Hormis dans les cas des fièvres hémorragiques virales (comme le virus Ebola ou Marburg) et du choléra, les dépouilles ne sont généralement pas infectieuses et ne représentent donc pas une menace pour la santé publique. Un mythe répandu suppose que les personnes mortes d'une maladie transmissible doivent être incinérées, mais cela n'est pas nécessaire. La crémation relève de choix culturels et des ressources disponibles. Le COVID-19 est causé par un virus nouvellement apparu (SARS-CoV-2), dont l'état des connaissances est en constante évolution. Néanmoins, les enseignements tirés d'autres virus respiratoires peuvent s'appliquer au COVID-19. En cas de grippe pandémique, par exemple, seuls les poumons des patients peuvent être infectieux s'ils sont manipulés de façon inadéquate pendant l'autopsie. Dans les autres cas, les cadavres ne peuvent généralement pas transmettre de maladies respiratoires. L'OMS a élaboré des orientations provisoires afin d'accompagner la gestion sécurisée des dépouilles en cas de suspicion de COVID-19. La Croix-Rouge/Croissant-Rouge a contribué aux orientations de l'OMS, et conseille aux Sociétés nationales de s'y conformer.

La Croix-Rouge/le Croissant-Rouge possède une grande expérience de soutien en matière de gestion sécurisée des dépouilles lors d'épidémies de maladies infectieuses. Cette expérience intègre les *enterrements dignes et sécurisés (EDS)* – le nom donné aux procédures et approches visant à une gestion sécurisée des cadavres, spécifiquement conçues pour prévenir la transmission des fièvres hémorragiques virales – et d'autres mesures de gestion sécurisée des dépouilles lors des épidémies de choléra. Ces mesures complètent mais se distinguent des procédures de gestion des dépouilles lors des catastrophes, des conflits ou d'autres événements impliquant un grand nombre de victimes. L'application des procédures et approches EDS d'Ebola pour la riposte au COVID-19 ne sera pas soutenue techniquement ni financièrement par l'appel international d'urgence COVID-19 lancé par la FICR, dans la mesure où celles-ci ne sont ni appropriées ni nécessaires pour prévenir la propagation de la pandémie.

Les [orientations techniques de l'OMS](#) présentent les précautions nécessaires et les équipements de protection individuelle (EPI) requis pour mener une autopsie ou des activités liées aux enterrements en cas de suspicion de COVID-19. Dans le cas des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge couramment concernées par les EDS, la gestion sécurisée des dépouilles ou d'autres activités de soutien aux enterrements des défunts au niveau communautaire, la section consacrée à « l'enterrement par les membres de la famille ou les décès à domicile »¹ pourrait être utile. Elle permettrait de déterminer si le personnel ou les volontaires de la SN peuvent contribuer à soutenir les enterrements communautaires dans les cas où le COVID-19 serait suspecté.

Le respect des procédures des EDS pour Ebola dans les cas de COVID-19 est excessif et inutile, et pourrait au contraire détériorer le climat de confiance entre les communautés, les volontaires CRCR et les branches locales, ce qui entraînerait des risques supplémentaires pour les volontaires et le personnel. En cas de suspicion de COVID-19 dans des contextes où les services mortuaires ne répondent pas aux normes ou ne sont pas disponibles pour tous, les Sociétés nationales pourraient être appelées à soutenir les familles et les chefs communautaires pour préparer de façon sécurisée les dépouilles en vue de leur enterrement. La portée et l'échelle de ces activités est bien plus limitée que le cadre d'un programme d'EDS.

¹ NdT : "Burial by family members or for deaths at home" dans la version anglaise.

* Voir orientations de l'OMS sur l'utilisation détaillée des EPI en contexte communautaire : https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331538/WHO-COVID-19-IPC_DBMgmt-2020.1-eng.pdf

Principales similitudes et différences entre EDS pour Ebola et les pratiques d'enterrement sécurisée pour COVID-19 :

Aspects de l'enterrement	COVID-19 Gestion sécurisée des dépouilles au niveau communautaire	Ebola Enterrement digne et sécurisé
Equipes spécialisées dans les enterrements : obligatoire	Non	Oui
La dépouille peut être préparée et enterrée directement par les membres de la famille ou les chefs communautaires, avec les informations et le soutien nécessaires	Oui	Non
Modifications des pratiques funéraires	Parfois	Oui
Sac mortuaire obligatoire	Non	Oui
Transfert de la dépouille obligatoirement via ambulance ou véhicule spécifique	Non	Oui
Les effets personnels de défunt doivent être détruits	Non	Oui
Incinération des EPI obligatoire	Non	Oui
EPI obligatoire au cours des enterrements communautaires	Oui	Oui
<i>Gants</i>	Oui	Oui
<i>Masque</i>	Parfois*	Oui
<i>Ecran facial ou lunettes de protection</i>	Parfois*	Oui
<i>Tablier jetable</i>	Parfois*	Oui
<i>Bottes</i>	Non	Oui
<i>Combinaison</i>	Non	Oui

* Voir orientations de l'OMS sur l'utilisation détaillée des EPI en contexte communautaire : https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331538/WHO-COVID-19-IPC_DBMgmt-2020.1-eng.pdf